

Le trente Juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 23 Juin 2023

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 <sup>nd</sup> Adjoint	X		
MAHARAUX	Sylviane	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué		X	Sylviane MAHARAUX
VICTOR	Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
BAUCHER	Sandrine	Conseiller	X		
AYMA	Yucel	Conseiller		X	
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X		
BONHOMME	Jérémy	Conseiller	X		
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JACQUINOD	Marc	Conseiller	X		
MAZAS	Nadine	Conseiller	X		
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué	X		
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X		
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Serge MANUGUERRA

- **Nombre de membres en exercice : 17**
- **Nombre de membres présents : 14**
- **Nombre de membres votants : 16**

## Ordre du jour

- **Affaires générales**
  - Organisation du recensement de la population 2024
- **Affaires financières**
  - Indemnités des enseignantes (surveillance)
  - Demande de subvention exceptionnelle « Avenir de Luray »
- **Affaires scolaires**
  - Information sur les dérogations scolaires (2023/2024)
  - Compte rendu du Conseil d'Ecole du 16 juin 2023
- **Ressources humaines**
  - Lignes directrices de gestion
  - Adhésion au service de médecine de prévention du CDG 28
- **Urbanisme**
  - Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)
- **Organisation des prochaines manifestations municipales**
  - Préparation de la fête du 14 juillet
- **Questions diverses**

Début de Séance : 19h03

Le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2023 est adopté à la majorité.

M. MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## I. Affaires générales

### Délibération n°2023-024

#### I.1 Organisation du recensement de la population 2024

Monsieur le Maire expose que la commune aura à procéder, du 18 janvier au 17 février 2024, au recensement 2024, et qu'un coordonnateur communal doit être désigné. Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Il sera notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Les communes de moins de 10 000 habitants, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Monsieur le Maire rappelle que le recensement général est organisé sous sa responsabilité et qu'il s'agit d'une obligation pour la collectivité.

Par ailleurs, le recensement offre aux habitants la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un outil appelé OMER, « Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement », application internet qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie avec un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Il convient dans un premier temps de nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur pendant les opérations de recensement. Ses missions sont :

- Mettre en place l'organisation dans la commune,
- Mettre en place la logistique,
- Communiquer au niveau de la commune,
- Assurer l'encadrement et le suivi des trois agents recenseurs,
- Transmettre chaque semaine à l'INSEE les indicateurs d'avancement de la collecte,
- Assurer les opérations de suivi et de fin de collecte

Madame Murielle HERVIER, 1<sup>re</sup> Adjointe, est nommée Coordonnateur et Madame Corinne POMMERAU est nommée Suppléante.

Au vu du travail à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal :

- De verser une somme forfaitaire de 300 € au Coordonnateur Communal, incluant notamment la formation, les frais de déplacement...
- De rémunérer les 3 agents recenseurs, en tant qu'Adjoint Technique au 1<sup>er</sup> échelon, à hauteur d'un SMIC sur un poste à mi-temps (Indice Brut 397 Indice Majoré 361)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la désignation du coordonnateur communal et de sa suppléante ainsi qu'au mode de rémunération des agents recenseurs et du Coordonnateur Communal.

## II. Affaires financières

### Délibération n°2023-025

#### II.1 Indemnités des enseignantes (surveillance)

Dans le cadre de ses activités périscolaires, la commune a mis en place un dispositif d'études dirigées, encadré par des enseignants de l'Education Nationale pour les enfants du CP au CM2.

En plus de ces études dirigées, les enseignants assurent une surveillance du groupe dans la cour.

Ainsi, ce dispositif se décompose en deux temps :

- 1°) Surveillance de 16 h 30 à 17 h
- 2°) Etudes Dirigées de 17 h à 18 h

En ce qui concerne les études dirigées, le personnel enseignant perçoit une indemnité au titre d'activité accessoire, qui a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 03.09.2021 comme suit :

Grade	Taux
Professeur des écoles de classe normale	23
Professeur des écoles hors classe	25

Pour ce qui est du temps de surveillance, il est proposé d'appliquer les taux en vigueur, soit :

Grade	Taux
Professeur des écoles de classe normale	11,91
Professeur des écoles hors classe	13,11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- De reconduire les taux précédemment voté pour les études dirigées
- D'appliquer les taux en vigueur pour la surveillance

PRECISE :

- Que les crédits suffisants sont prévus au Budget Primitif

### Délibération n°2023-026

#### II.2 Demande de subvention exceptionnelle « Avenir de Luray »

Le Club de Pétanque « Avenir de Luray » sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation aux championnats de France UFOLEP les 8 et 9 juillet 2023.

Le Conseil, unanime, décide d'octroyer à titre exceptionnel la subvention suivante :

Association	Objet	Montant attribué
Avenir de Luray	Déplacement championnat de France UFOLEP à Coveron (44)	600 €

### **III. Affaires scolaires**

#### **III.1 Information sur les dérogations scolaires (2023/2024)**

La dérogation d'un enfant qui rentre au CP et qui sera scolarisé sur Dreux a été acceptée.

Il y a eu une demande refusée pour un enfant de 2 ans et demi.

#### **III.2 Compte rendu du Conseil d'École du 16 juin 2023**

Effectif correct sur la maternelle 55 élèves, effectif chargé sur les élémentaire 129 élèves.

L'école fonctionne bien. Il y a une implication des enseignantes, il y a des activités, il y a eu un beau spectacle. Exercice incendie réalisé. Dossier de DUERP réalisé. Demande d'un service civique pour l'année prochaine. Beaucoup d'activités ont eu lieu : voile, piscine, bibliothèque, musique, hip-hop animaux, activités vélo, atelier du goût...Il y a des demandes pour améliorer les repas à la cantine.

Mme ACHER quitte l'école Jules Ferry. Un verre de l'amitié sera organisé.

### **IV. Ressources humaines**

#### **IV.1 Lignes directrices de gestion**

Les Lignes Directrices Générales (LDG) portent notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que les orientations en matière de promotion et de valorisation (avancements de grades et promotions internes).

Le projet des LDG a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir lors de sa séance du 26 juin 2023 et a fait l'objet d'un avis favorable.

Le Conseil Municipal prend acte des Lignes Directrices de Gestion prévues pour une durée maximale de 6 ans avec la possibilité d'une révision en 2026.

#### **Délibération n°2023-027**

#### **IV.2 Adhésion au service de médecine de prévention du CDG 28**

Vu l'article L 812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et les établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et Loir (jointe en annexe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDENT d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion

- ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

## V. Urbanisme

### V.1 Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner la propriété cadastrée AA 0687, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de prémption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

## VI. Organisation des prochaines manifestations municipales

### VI.1 Préparation de la fête du 14 juillet

Présence au 14 Juillet :

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent
AVENARD	Marc	Maire	X	
HERVIER	Murielle	1 <sup>er</sup> Adjoint		X
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 <sup>nd</sup> Adjoint		X
MAHARAUX	Sylviane	3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X	
VICTOR	Christophe	4 <sup>ème</sup> adjoint	X	
BAUCHER	Sandrine	Conseiller	X	
AYMA	Yucel	Conseiller	X	
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X	
BONHOMME	Jérémy	Conseiller		X
BOYER	Isabelle	Conseiller		
JACQUINOD	Marc	Conseiller	X	
MAZAS	Nadine	Conseiller	X	
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué		X
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X	
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X	

## VII. Questions diverses

**Marc AVENARD :**

- Projet de micro-crèche sur la commune, 2 personnes très motivées. Demande d'une mise à disposition d'un bâtiment pour location. Cela pourrait peut-être se faire dans le cadre de la restructuration de l'école.
- Le SICSPAD a été dissout, la commune va adhérer au SDIS

- Changement de compétence au niveau assainissement, l'entreprise FESO a récupéré le marché.
- Remerciements de l'Entraide et de Mme Maury pour les subventions
- La commune se porte bien au niveau de ses finances

**Christophe VICTOR**

- Date de début des travaux du parking reçue. Les travaux démarreront le 16 Octobre pour une durée de 30 jours

**Emilie ANDIOLE**

- Formulaire d'inscription de cantine à améliorer pour l'année prochaine.

**Serge MANUGUERRA**

- Dernier exercice incendie à l'école réalisé à la fin de la sieste, seule la directrice était au courant. Il y a un store à réparer.
- Proposition de Mr Roland d'emmener les enfants sur un site archéologique.
- Réunion du SDIS : présentation du SDIS. Pour contacter les pompiers, privilégier le 112 qui permet aussi d'être géolocalisé.
- Retirer le téléphone à l'espace Clairret

**Sandrine BAUCHER**

- Demande de la Commune de Villemeux/Eure pour utiliser le terrain communal pendant leurs travaux de Septembre 2023 à Janvier 2024

**Isabelle BOYER**

- Remerciements de M. Aquaviva pour sa subvention
- Première réunion pour les colis de Noël. Réflexion en cours pour définir les cadeaux. Demande de mise à jour de la liste des personnes éligibles
- En cas de plan canicule peut-on refaire les appels pour les personnes isolées d'un certain âge ?

**Delphine BOURGINE**

- Question sur l'éclairage public : il y a encore des rues qui s'éteignent à 00h30.
- Peut-on réparer le monte-charge à l'espace Clairret ?
- Les pots de fleurs vont être commandés

**Nadine MAZAS**

- Devis pour la pétanque. 5 Mai 2024 : date à déposer pour un championnat

Séance levée à 20h40



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2023

---

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 1<sup>er</sup> Septembre à 19h00 à la Mairie.

Le Secrétaire

Johann MEERSCHAUT

Le Maire

Marc AVENARD